



SANTE VS ECONOMIE

Depuis le 28 octobre 2020, le président de la République a annoncé un reconfinement ayant pris effet le 30 octobre.

L'objectif étant de stopper la propagation du virus (COVID 19), de limiter la saturation des services de réanimations qui à ce jour atteint pratiquement **90%** en Ile de France et surtout afin de **sauver des vies**.

L'injonction du gouvernement est de mettre en place le télétravail à 100% pour tous les postes télétravaillables et de limiter le nombre de salariés au même moment dans l'entreprise.

La mise en place du télétravail n'étant en aucun cas conditionnée aux mesures sanitaires déjà en place dans les entreprises. Son but principal est de limiter le nombre de salariés dans l'établissement et les transports afin de freiner l'expansion du virus et de protéger le personnel hospitalier qui est déjà débordé et épuisé.

Thales, **obsédé** par les résultats financiers, a voulu faire fi de l'injonction du gouvernement, en limitant le télétravail à 1 ou 2 jours par semaine, qui plus est, au bon vouloir des managers.

La question qui est légitime de se poser : **Font-ils vraiment confiance aux salariés ?**

La CGT a dénoncé l'incurie de la direction à l'inspection du travail le 6 octobre 2020.

Notre direction préfère imposer des blouses aux salariés, pour soi-disant, les protéger du virus, blouses qui ne sont lavées qu'une fois par semaine. Vous changez vos vêtements tous les jours et vous remettez la même blouse pendant une semaine : chercher l'erreur !

On n'a pas besoin d'être grand clerc pour comprendre qu'elle profite du COVID pour imposer le port des blouses, ce que M Dubost n'a pas réussi à mettre en place en 2016.

Le CHSCT s'y était opposé fermement car contraire au droit.

La CGT rappelle à la direction que la blouse n'est pas un **EPI** (équipement de protection individuel) dans l'ensemble de l'usine : hormis la chimie et les salles blanches, elle ne peut pas être imposée.

Si vous voulez vraiment que votre mesure ait du sens et soit judicieuse, proposez une blouse propre par jour aux salariés.

Si la direction veut vraiment protéger efficacement les salariés, la CGT lui demande de respecter le protocole gouvernemental en mettant en place du télétravail à 100% sur tous les postes télétravaillables et cela sur la base du volontariat. Il faut proposer des horaires décalés dans les ateliers où il y a beaucoup de salariés, toujours sur la base du volontariat, et suspendre les pointages afin de limiter l'affluence des salariés devant les pointeuses.

La direction, comme par hasard, dans sa communication, a omis d'informer les salariés, d'une directive du groupe Thales. La CGT vous en informe :

La prise en charge des indemnités kilométriques pour les salariés se rendant habituellement sur leurs sites en utilisant les transports en commun et amenés à prendre leur véhicule personnel pendant la pandémie, reste applicable.

La direction a fait le choix de l'économie contrairement à la CGT qui a fait celui de la protection et de la santé des salariés QUOI QU'IL EN COUTE

Vélizy, le 10 novembre 2020



- ✓ Le site WEB CGT Thales AVS : <https://tav.cgtthales.fr/>
- ✓ Le forum CGT Thales AVS : <https://tav.cgtthales.fr/community>
- ✓ Vos accords et actualités groupe Thales : <http://coord.cgtthales.fr/>
- ✓ Les dispositions sociales Thales : <http://www.thadis.com>
- ✓ L'Imagerie Médicale Thales : <http://imageriedavenir.fr/>
- ✓ La référence syndicale des ICT : www.ugict.cgt.fr
- ✓ Fiches pratiques générales : <https://luttevirale.fr/fiches-pratiques/>